

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Jeudi 23 Mai 2024

A la Salle des Fêtes de Magnac-Bourg

les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Vendredi 17 Mai 2024

○ **Présents** :

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric		X
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie		X	LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine		X	MARTHON Alain		X
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian	X		TARRADE Gilbert	X	

▪ **Absents** :

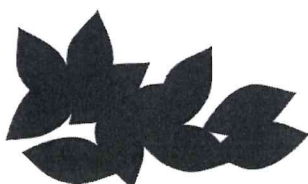
- Mme Nathalie CHAUMEIL, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Stéphane PATIER,
- Mme Christine DE NEUVILLE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Guy MONTET,
- Mme Stéphanie GENESTE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Paul LONGEQUEUE
- Mr Eric LAVOREL, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Marc DITLECADET,
- Mr Alain MARTHON, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Christian LATOUILLE.

▪ **Secrétaire de séance** : Mr Jean-Louis DUBOIS

▪ **DÉLIBÉRATION N°2024-063 CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE L'ADHESION A INTERCOMMUNALITES DE FRANCE POUR L'ANNEE 2024**

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne adhère depuis sa création à l'ADCF (Intercommunalités de France), qui apporte un soutien juridique et technique auprès des EPCI et qui représente ceux-ci auprès des pouvoirs publics.

Il précise que le montant de l'adhésion pour **2024**, à savoir, **0.11 € par habitant**, demeure inchangé par rapport à l'année antérieure et propose à l'assemblée de renouveler cette adhésion.



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20240523-2024-063-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** le renouvellement de l'adhésion de l'EPCI à cet organisme pour 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A MAGNAC-BOURG, LE 23 MAI 2024

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	17
Votants	22
Exprimés	22
Contre	0
Pour	22
Abstentions	0

Le Président : Marc DITLECADET

